



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Les difficultés de recrutement des associations d'aides à domicile

Question écrite n° 26645

Texte de la question

M. Yannick Haury appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation des associations d'aides à domicile pour les personnes âgées. Face au vieillissement de la population et à la volonté des personnes âgées de vivre plus longtemps à domicile, les associations d'aides à domicile font face à des besoins croissants en termes de personnels. Pourtant, il est souvent difficile pour eux de recruter en raison d'un manque d'attractivité et de reconnaissance des métiers du secteur de l'aide à domicile. Les associations ADMR s'inquiètent de cette situation. Elles se retrouvent régulièrement dans l'incapacité d'intervenir chez certains clients du fait d'un manque de personnels. Il apparaît donc indispensable de valoriser les métiers de l'aide à domicile pour mieux répondre aux besoins de la population. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce qu'entend mettre en place le Gouvernement pour revaloriser l'aide à domicile et particulièrement les métiers du grand âge, afin de répondre aux enjeux liés au vieillissement de la population.

Texte de la réponse

La refonte du maintien à domicile et notamment de sa tarification sera au cœur de la réforme du grand âge et de l'autonomie. Une conférence nationale des métiers du grand âge rassemblant toutes les parties prenantes concernées sera organisée à la suite de la présentation du projet de loi à l'été, pour assurer la mise en œuvre des initiatives qui nécessitent la mobilisation de toutes les parties prenantes (collectivités, partenaires sociaux, fédérations, etc.). Pour anticiper la réforme et soutenir davantage le secteur dès 2020, le ministre des solidarités et de la santé a présenté des mesures de court terme : - augmentation de 20 M€ de l'enveloppe consacrée par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au soutien du secteur du domicile en 2020, pour la porter à 70 M€, et accélération des modalités de délégation de ces crédits aux conseils départementaux puis aux services, pour assurer qu'ils arrivent au plus vite sur le terrain ; - financement par la CNSA d'actions de modernisation et de professionnalisation de l'aide à domicile à hauteur de 45 M€ en 2020 ; - conclusion d'une convention spécifique avec l'Union nationale de l'aide, des soins et des services à domicile (UNA) portant un soutien national d'environ 15 M€ ; - soutien à l'innovation dans le secteur, à travers le lancement d'un travail d'évaluation des nouveaux modèles d'aide à domicile et le soutien de programmes territoriaux innovants ; - renforcement des moyens financiers dédiés à la prévention de la sinistralité : comme indiqué par le Premier ministre dans le cadre de la concertation organisée pour assurer la mise en œuvre du système universel des retraites, en cas de conclusion d'un accord de branche identifiant les actions permettant de réduire la pénibilité, la branche accidents du travail et maladies professionnelles de la sécurité sociale participera au financement des investissements dans les services d'aide à domicile. Le ministre reconnaît la qualité des initiatives portées par nombre de conseils départementaux en matière d'aide à domicile et a indiqué poursuivre des échanges avec l'association des départements de France (ADF) afin que l'Etat et les départements franchissent ensemble, dès 2020, une première étape d'importance en faveur du secteur. Enfin, le ministre des solidarités et de la santé a annoncé la restitution au secteur des crédits de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie médico-social gelés en 2019, et de sous-exécution de l'objectif global de dépenses, à hauteur de 100 M€. Cette mesure a vocation à donner des marges de manœuvre supplémentaires au secteur en 2020 et à manifester un soutien

fort du Gouvernement dans l'attente de la réforme du grand âge et de l'autonomie.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Haury](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (9^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26645

Rubrique : Associations et fondations

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2020](#), page 1168

Réponse publiée au JO le : [3 mars 2020](#), page 1756